

N. 7  
Pierre  
Bertrand Germain  
Henriette

Le 1<sup>er</sup> an mil huit cent quatre vingt six le septième jour du mois de novembre à huit heures du soir, nous soussignés, Maire Officier Public de l'Etat civil de la Commune de Bourmonville, Canton de Cœuvres, arrondissement de Valenciennes, département du Pas de Calais, a comparu Constant Pierre, âgé de trente quatre ans, garde Champêtre demeurant à Bourmonville lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin qu'il a déclaré né de lui en son domicile sis en cette Commune, le jour lui mesme à huit heures du soir et de dame Marie Jeanne de vingt deux ans, ménagée, son épouse domiciliée au mesme lieu, auquel enfant il a été donné les prénoms de Helène Hermine Henriette. Les dits présentations et déclarations ont été faites en présence de Auguste Chérel, âgé de trente et un ans cultivateur et notaire Public, âgé de quarante ans instituteur public, domiciliés tous deux en cette Commune. Et ont été comparés et les témoins signés avec nous le présent acte après lecture de l'acte et

Constant Pierre Helène Hermine

N. 8  
Creuze  
Léon Raymond  
Eugénie

Le 1<sup>er</sup> an mil huit cent quatre vingt six le dixième jour du mois de novembre à huit heures du soir, nous soussignés, Maire Officier Public de l'Etat civil de la Commune de Bourmonville, Canton de Cœuvres, arrondissement de Valenciennes, département du Pas de Calais, a comparu Creuze Vincent, âgé de soixante trois ans, cultivateur domicilié à Bourmonville, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin qu'il a déclaré né de lui en son domicile sis en cette Commune, le jour lui mesme à huit heures du soir et de dame Eugénie Caroline, âgée de trente deux ans, ménagée, son épouse demeurant au mesme lieu, auquel enfant il a été donné les prénoms de Helène Marie Eugénie. Les dits présentations et déclarations ont été faites en présence de Auguste Chérel, âgé de trente et un ans cultivateur et de Amédée Gillot, âgé de quarante ans, instituteur public, domiciliés tous deux en cette Commune. Et ont été comparés et les témoins signés avec nous le présent acte après lecture de l'acte et

Creuze Vincent Helène Marie Eugénie

Le 1<sup>er</sup> an mil huit cent quatre vingt six le dix septième jour du mois de novembre à huit heures du soir, nous soussignés,

N. 9  
Pouchez  
Raymond  
Eugénie

Maire Officier Public de l'Etat civil de la Commune de Bourmonville, Canton de Cœuvres, arrondissement de Valenciennes, département du Pas de Calais, a comparu Pouchez Vincent, âgé de trente ans, cultivateur domicilié à Bourmonville, lequel nous a présenté un enfant de sexe féminin, qu'il a déclaré né de lui en son domicile sis en cette Commune, le jour lui mesme à huit heures et demi du matin et de dame Eugénie Marie, âgée de trente ans, ménagée, son épouse, domiciliée au mesme lieu, auquel enfant il a été donné les prénoms de Salmine Eugénie Florine. Les dits présentations et déclarations ont été faites en présence de Cassin Louis Marie, âgé de cinquante cinq ans, cultivateur et de Amédée Gillot, âgé de quarante ans, instituteur public, domiciliés tous deux en cette Commune. Et ont été comparés et les témoins signés avec nous le présent acte après lecture de l'acte et

Pouchez Salmine Eugénie Florine

N. 10  
Secourte  
Léon Raymond  
Eugénie

Le 1<sup>er</sup> an mil huit cent quatre vingt six le onzième jour du mois de septembre à huit heures et demi de nuit, nous soussignés, Maire Officier Public de l'Etat civil de la Commune de Bourmonville, Canton de Cœuvres, arrondissement de Valenciennes, département du Pas de Calais, a comparu Secourte Eugène, âgé de vingt huit ans, cultivateur, demeurant à Bourmonville, lequel nous a présenté un enfant de sexe masculin qu'il a déclaré né de lui en son domicile sis en cette Commune, le jour lui mesme à huit heures et demi de nuit et de dame Marie Eugénie, âgée de vingt deux ans, ménagée, domiciliée au mesme lieu, auquel enfant il a été donné les prénoms de Louis Raymond Eugène. Les dits présentations et déclarations ont été faites en présence de Louis Léon Justin Secourte, âgé de soixante trois ans, cultivateur et de Amédée Gillot, âgé de quarante ans, instituteur public, domiciliés tous deux en cette Commune. Et ont été comparés et les témoins signés avec nous le présent acte après lecture de l'acte et

Secourte Eugène Louis Raymond Eugène